

## Plan Climat du Pays Yon et Vie

### La réunion publique d'ouverture de la concertation

#### Préambule

La réunion de d'ouverture de la concertation du Plan Climat Yon et Vie a eu lieu le 12 octobre 2010 à la Maison des communes de La Roche-sur-Yon. Cette séance plénière et ouverte à tous avait pour objectif d'ouvrir le cycle des concertation qui verra le Syndicat Mixte inviter tous les acteurs du Pays Yon et Vie à participer à la construction du programme d'actions pour lutter contre le changement climatique.

Cette phase de concertation se déroulera de novembre 2010 à mars 2011. Au cours de la concertation, les acteurs proposeront des pistes d'actions à partir desquelles le Syndicat Mixte pourra structurer des mesures opérationnelles. La concertation unira les acteurs du territoire dans un engagement partagé pour lutter contre le changement climatique.

**La première étape de concertation est basée sur des ateliers spécifiques aux collectivités et aux membres du Conseil de Développement du Pays Yon et Vie. A partir de décembre, les acteurs du territoire tels que les associations, les entreprises, les institutions et les citoyens, seront invités à contribuer lors d'ateliers thématiques.**

Le Syndicat Mixte, avec l'appui de Synergie et EcoAct<sup>1</sup>, compte sur la participation de tous pour construire le programme d'actions pour le climat de manière concrète et partagée.

---

<sup>1</sup> Synergie et EcoAct représentent le groupement retenu par le Syndicat Mixte pour l'accompagner dans la construction du programme d'action. Synergie est une agence de conseil en stratégie, ingénierie et communication du développement durable spécialiste dans l'animation de concertations. EcoAct est un bureau d'études spécialiste des « stratégies carbone » visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

## Ouverture de la réunion par Jacques Auxiette Président du Pays Yon et Vie

« Il semble que la prise de conscience des enjeux climatiques s'accélère. Les politiques publiques de lutte contre le phénomène se multiplient. Pourtant, dès 1992 à Rio lors du Sommet de la Terre, nous savions que l'essentiel du travail pouvait être fait à l'échelle de la collectivité locale, en concertation avec les citoyens. Il est donc clair que tous les acteurs du Pays Yon et Vie doivent être impliqués pour dépasser le stade du discours.

Si demain s'ouvre la conférence de Cancun, il n'est pas question pour nous de remplacer les Etats à travers ce Plan Climat. Notre ambition est de nous engager à l'échelle locale pour contribuer, dans le champ de nos compétences, aux objectifs de lutte contre le changement climatique et à l'amélioration du bien-être de tous.

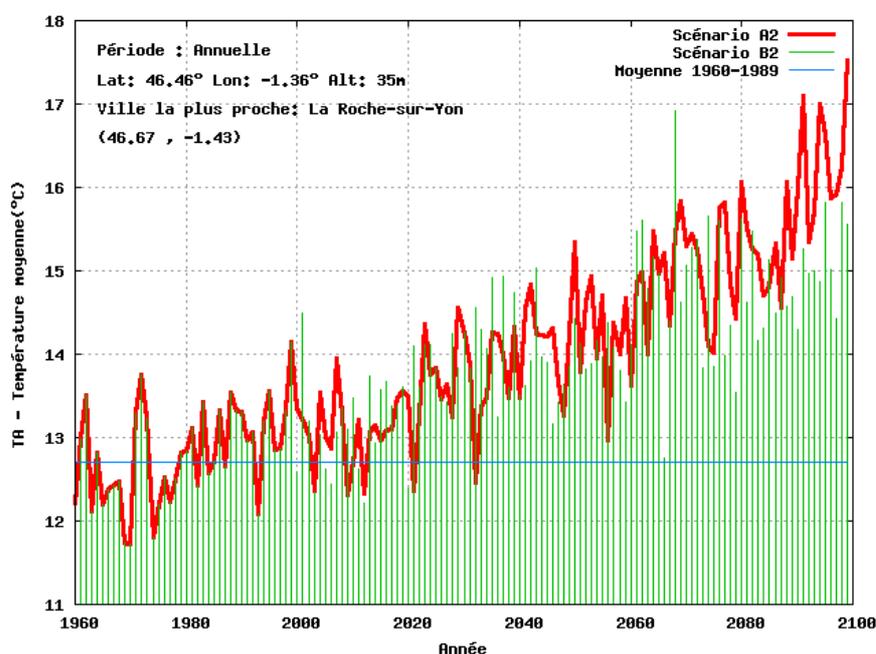
Des opérations telles que la thermographie représentent les premiers pas pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>. Elles sont la preuve que l'action est possible à l'échelle citoyenne et publique. L'enjeu de la concertation qui s'ouvre aujourd'hui est d'étendre les actions de lutte contre le changement climatique aux bâtiments, à la production énergétique, aux transports et à la consommation responsable.

Pour conclure, je tiens à vous assurer que notre démarche ne s'inscrit nullement dans une logique anxigène et culpabilisatrice. **C'est une démarche de progrès, de responsabilisation collective et individuelle qui vise à prouver que l'action est souhaitable, souhaitée et possible.** »

## Présentation des enjeux climatiques par Bruno Rebelle Directeur Général de Synergence

Bruno Rebelle a présenté à l'assemblée le contexte scientifique et politique lié au changement climatique :

- Le changement climatique constaté est une conséquence de l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) tels que le CO<sub>2</sub> qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre.
- Cette accumulation des GES est le fait des activités humaines actuelles fortement consommatrices d'énergies fossiles telles que le pétrole, le charbon et le gaz.
- Ce changement climatique est déjà perceptible sur le Pays Yon et Vie et risque de s'aggraver. La courbe suivante représente les relevés de température faits à Saint-Cyr-en-Talmondais et les prévisions faites en matière d'augmentation de la température par les scientifiques de 2011 à 2100.



Source : site de l'ONERC

- Il est nécessaire de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C pour assurer la pérennité de la vie humaine sur Terre. Limiter le réchauffement à 2°C signifie diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050.
- Les collectivités ont un rôle important à jouer pour réduire les émissions de GES. En effet, elles peuvent impacter des secteurs fortement consommateurs d'énergies fossiles tels que les transports et les bâtiments.
- S'il est important que les collectivités s'engagent, tous les acteurs doivent contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les modes de production et de consommation actuels sont directement générateurs de GES.

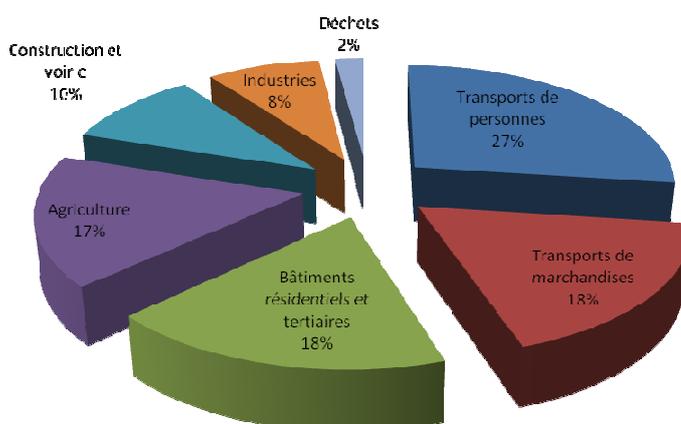
Pour compléter ce constat, il est indispensable de repérer les postes les plus émetteurs de GES sur le Pays Yon et Vie. C'est pourquoi le Syndicat Mixte a réalisé le Bilan Carbone® de son territoire.

## Présentation du Bilan Carbone® territoire par Eric Austruy Ingénieur spécialiste en stratégie carbone

Le Bilan Carbone® territoire est un outil permettant à la collectivité de comptabiliser l'ensemble des émissions de GES liées aux activités du Pays Yon et Vie.

Ce véritable diagnostic réalisé en 2010 par le Syndicat Mixte permet de repérer les secteurs responsables des émissions de GES. Les trois principaux secteurs sont :

- les transports (marchandises et personnes) qui pèsent 45% des émissions totales,
- les bâtiments (résidentiels et tertiaires) qui représentent 18% des émissions totales,
- l'agriculture qui est elle à l'origine de 18% des émissions du territoire.



Répartition des émissions de GES du Pays Yon et Vie par secteur

En outre, les collectivités sont ainsi directement responsables de plus de 4% des émissions totales de GES du territoire. Pour prouver à tous que l'action est possible, il est nécessaire qu'elles s'engagent à lutter contre le changement climatique.

Mais ce Bilan Carbone® montre bien que l'action de la collectivité ne sera pas suffisante pour lutter efficacement contre le changement climatique. Les mesures à engager pour diminuer la part majeure des émissions de GES ne relèvent pas de la responsabilité des collectivités du territoire. Il est donc indispensable de construire un programme d'actions impliquant tous les acteurs du territoire. Ce programme ne peut donc être construit sans la participation de tous, c'est pourquoi le Syndicat Mixte engage la phase de concertation.

## Remarques et questions liées au Bilan Carbone®

### La problématique de l'élevage et des émissions de CO<sub>2</sub> qui lui sont liées

? L'élevage est une composante économique et emblématique majeure du Pays Yon et Vie. Bien qu'à l'origine de fortes émissions de CO<sub>2</sub>, il n'est pas envisageable de supprimer cette pratique. De plus, les produits du Pays issus de l'élevage ne sont pas destinés à la seule consommation des habitants du Pays.

✓ Bruno Rebelle précise qu'il n'est pas question de supprimer l'élevage. Il est toutefois important de connaître ce diagnostic pour réfléchir à des possibles actions et diminuer ainsi les impacts liés à l'agriculture. Surtout, le Bilan Carbone® aidera les participants à la concertation à réfléchir aux efforts à entreprendre pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.

## **Le stockage des émissions de CO<sub>2</sub>**

- ? On parle essentiellement des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Qu'en est-il des capacités de stockage de ces gaz sur le Pays ? Peut-on les mesurer ?
- ✓ Il est vrai que les arbres, mais aussi les prés et l'ensemble des végétaux constituent ce que l'on appelle des puits de carbone. Ils stockent en effet le CO<sub>2</sub>. Le territoire du Pays Yon et Vie dispose de puits de carbone importants. Malheureusement, on ne peut pas, en l'état, mesurer ces stocks. En revanche, il est possible de mesurer la diminution de CO<sub>2</sub> engendrée, par exemple, par la plantation d'arbres sur un terrain en lieu et place d'une activité agricole intensive.

## **Le suivi des émissions de CO<sub>2</sub> dans le temps**

- ? Les participants s'interrogent sur la périodicité des diagnostics des émissions de CO<sub>2</sub>. A quelle fréquence faut-il réaliser des nouveaux Bilans Carbone®? Et faut-il fixer des objectifs précis de réduction de ces émissions?
- ✓ En règle générale, on conseille aux collectivités de se doter d'un observatoire des émissions de CO<sub>2</sub> qui permet d'évaluer ces émissions tous les quatre ans. Toutefois, l'expertise d'EcoAct permettra au Syndicat Mixte de se doter d'un outil de suivi et d'évaluation, lui offrant ainsi la possibilité de suivre de manière fine l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire. De plus, il est indispensable de fixer, au cours de la concertation, des objectifs précis, poste par poste, de réduction des émissions. L'enjeu est de fixer des balises dans le temps qui permettront de d'évaluer les efforts engagés.
- ? Les participants rappellent que la France a réduit de 10% ses émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à 1990. L'action est donc possible et réaliste.
- ✓ Il est important de souligner que les efforts engagés auront des effets. L'enjeu de la concertation est de structurer ces efforts. En règle générale, la technologie existe, ce sont les modalités d'organisation et de mise en œuvre qui restent à définir. Enfin, la concertation permettra de réaliser des arbitrages de manière collective. Si les participants souhaitent conserver l'intégralité du cheptel d'élevage, il sera nécessaire de réaliser des efforts sur d'autres secteurs.

## Présentation des étapes de concertation par Bruno Rebelle

A partir des résultats du Bilan Carbone® et des enjeux principaux du Pays Yon et Vie, Synergie et le Syndicat Mixte ont structuré la démarche de concertation suivante :

- Trois réunions avec les membres du Conseil de Développement, les élus et les agents des collectivités du Pays. L'enjeu est de constituer, à partir des propositions faites, une 1<sup>ère</sup> ébauche de programmes d'actions internes, c'est-à-dire portant sur les « patrimoines et services » des collectivités. Les dates de ces réunions ont été fixées :
  - ▶ elles se dérouleront **les 04/11/2010, 25/11/2010 et 09/12/2010 de 14h à 17h.**
- Quatre ateliers thématiques ouverts à tous : collectivités, leurs partenaires, acteurs économiques et agricoles, associations et citoyens volontaires. Les thèmes retenus sont : « Energie », « Transports », « Aménagement et habitat » et « Consommation responsable ». Ces ateliers permettront de recueillir un grand nombre de propositions qui composeront le Livre Blanc du Plan Climat :
  - ▶ Ils auront lieu le **15 et/ou le 16 décembre 2010** puis en janvier 2011.
- **Une série de « focus groupes citoyens »** : Synergie et le Syndicat Mixte lanceront prochainement un appel à candidature pour recruter des groupes de citoyens représentatifs du territoire. Ces groupes valideront les propositions d'action issues des ateliers.

**Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire à l'un ou l'autre de ces groupes de travail, en indiquant la thématique choisie, auprès du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, par téléphone (02 51 06 98 77) ou par courriel ([info@paysyonetvie.fr](mailto:info@paysyonetvie.fr)). Pour tout renseignement, demander Jacky Tougeron.**

A la suite de cette démarche, le Syndicat Mixte et Synergie réaliseront les fiches-actions à partir des propositions recueillies lors de la concertation. Ces fiches-actions composeront le programme d'actions du Pays Yon et Vie pour lutter contre le changement climatique.

## Remarques et questions liées à la concertation

- ? Les 4 sujets abordés lors des ateliers thématiques intéressent les participants. Ils se posent donc la question des modalités d'inscription. Un participant peut-il assister à tous les ateliers?
- ✓ Les ateliers sont ouverts à tous. Un citoyen, un membre d'une entreprise, d'une association ou d'une organisation institutionnelle peut participer à ces réunions de travail. Les personnes intéressées par plusieurs thématiques sont les bienvenues dans les différents ateliers. Surtout, l'efficacité des ateliers dépendra de l'assiduité des participants. **Le Syndicat Mixte demande donc aux potentiels participants de s'inscrire aux 3 sessions des ateliers thématiques.**
- ? Tout le monde n'a pas la même connaissance des enjeux climatiques. Des séances de formation sont-elles prévues lors de la concertation ?
- ✓ La première session des ateliers thématiques sera consacrée au partage des enjeux climatiques mondiaux et locaux pour se mettre à niveau collectivement.
- ? Comment seront impliqués les citoyens ?
- ✓ Pour impliquer les citoyens, le Syndicat Mixte prévoit un recrutement représentatif de la population du Pays. A partir de février, les personnes recrutées recevront une formation pour comprendre le changement climatique et auront pour rôle d'amender les propositions lors des ateliers thématiques.